



Société anonyme au capital de 2.999.846 euros
Siège social : Biopôle Clermont-Limagne – 1, rue Emile Duclaux - 63360 SAINT-BEAUZIRE
423 703 107 RCS Clermont-Ferrand

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du Lundi 28 juin 2021

Les actionnaires de METABOLIC EXPLORER sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte du lundi 28 juin 2021 à 10 heures (l' « **Assemblée** »). L'Assemblée se tiendra au siège social de la Société, situé Biopôle Clermont Limagne – 63360 Saint-Beauzire, **à huis clos**.

AVERTISSEMENT : COVID-19

Le contexte exceptionnel de pandémie de Covid-19, les mesures législatives et réglementaires récemment adoptées ainsi que les dispositions d'urgence prises par le gouvernement pour freiner la propagation du virus ont conduit le Conseil d'administration de METABOLIC EXPLORER à revoir les modalités d'organisation de l'Assemblée afin de garantir la sécurité de ses participants.

L'Assemblée se tiendra donc exceptionnellement à huis clos, c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société : <https://www.metabolic-explorer.fr/>, qui est régulièrement mise à jour de toutes les informations nécessaires pour permettre aux actionnaires de suivre cet événement et d'exercer leurs droits.

Aucun vote en séance n'étant possible, il vous est fortement recommandé de privilégier le vote par correspondance, ou de donner procuration. Le descriptif complet des modalités permettant aux actionnaires de participer à l'Assemblée, en dépit de ces mesures sanitaires exceptionnelles est exposé dans la seconde partie du présent avis de réunion.

Les actionnaires auront la possibilité d'assister à l'Assemblée par voie de communication téléphonique, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement sur le site internet de la Société : <https://www.metabolic-explorer.fr/>, et l'enregistrement demeurera disponible postérieurement à la tenue de la réunion.

L'Assemblée se tenant à huis clos, aucune question ne pourra être posée pendant l'assemblée et aucune résolution ne pourra être inscrite, en séance, à l'ordre du jour.

Les modalités de participation à l'assemblée générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont ainsi invités à consulter régulièrement le site internet de la société : www.metabolic-explorer.fr

1. *Ordre du jour à titre ordinaire :*

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du résultat de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Autorisation donnée au Conseil d'administration aux fins de procéder à un programme de rachat d'actions propres représentant un maximum de 10% du capital social de la Société ;
6. Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur général ;
7. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué ;
8. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs – Rémunération fixe annuelle des administrateurs ;
9. Approbation des rémunérations versées et/ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés et/ou attribués au Président Directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. *Ordre du jour à titre extraordinaire :*

3. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital de la Société soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
4. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public ;
5. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier (investisseurs qualifiés et/ou cercle restreint d'investisseurs) ;
6. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'une catégorie de personnes (partenaires industriels et financiers) ;
7. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale ;

8. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières en rémunération d'apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
9. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières en rémunération d'apports effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
10. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions de la Société en cas d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur la Société ;
11. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions autonomes de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'une catégorie de personnes (partenaires mandataires) ;
12. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la Société au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription dans les conditions prévues aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-1 et L. 3332-18 et suivants du Code de travail ;
13. Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions par voie de réduction du capital social de la Société ;
14. Pouvoirs pour formalités.